



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 juillet 2014**

Délibération n° 2014-0217

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : GIVORS

objet : Réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 27 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mardi 15 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beutemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Brolquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, M. Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Berra (pouvoir à M. Fenech), M. Blache (pouvoir à M. Havard), Mme Burillon (pouvoir à Mme Servien), M. Compan (pouvoir à M. Quiniou), Mme Ghemri (pouvoir à M. Genin), M. Gillet, Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliout), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Crimier), M. Pouzol (pouvoir à M. Gouverneyre), Mme Reynard (pouvoir à Mme Crespy), M. Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : MM. Boudot, Casola.

Conseil de communauté du 10 juillet 2014**Délibération n° 2014-0217**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage du Rhône pour la période 2003-2009 prévoyait la réhabilitation de l'aire existante de Givors Ouest, de 20 places pour le passage des gens du voyage, aménagée en 1996 et située le long de l'autoroute A47. La mise aux normes n'ayant pu être opérée dans ce délai, l'obligation pour la ville de disposer d'un équipement public adapté a été réinscrite dans le schéma départemental 2011-2017 adopté en octobre 2011.

La Communauté urbaine de Lyon ayant repris la compétence de réalisation et de gestion des terrains d'accueil des gens du voyage sur le territoire communautaire depuis le 1er janvier 2006, les services de la Communauté urbaine ont réalisé une étude de faisabilité pour la mise aux normes de l'aire d'accueil de Givors Ouest.

Le transfert de compétence à la Communauté urbaine pour la gestion de cette aire qui n'est plus en fonctionnement depuis septembre 2012, ne sera opéré qu'une fois celle-ci mise aux normes.

La Communauté urbaine a construit 18 aires dont chaque réalisation s'est enrichie de l'expérience des précédentes pour aboutir à un produit qui répond le plus possible aux usages des voyageurs et aux préoccupations des gestionnaires.

Il est donc proposé pour cette réhabilitation de la mettre aux normes suivant les principes d'aménagement retenus pour les autres aires de la Communauté urbaine.

Ainsi, il est proposé les travaux suivants :

- l'aménagement de 5 blocs sanitaires dont un pour personnes à mobilité réduite (PMR),
- l'aménagement d'un local d'accueil avec une visibilité sur l'ensemble de l'aire, un local technique avec un espace pour le matériel du gestionnaire,
- l'installation de la télégestion,
- l'installation d'un mur anti-bruit.

Il a été retenu de maintenir la plate-forme actuelle avec sa voirie et le maximum de réseaux existants pour la desserte des emplacements et des blocs sanitaires.

Le montant de ces aménagements est estimé à 1 000 000 € HT, soit 1 200 000 € TTC. Les travaux devraient commencer en juillet 2015 pour se terminer en février 2016.

Une demande de participation, déposée en 2013 au Fonds européen de développement régional (FEDER) au titre des travaux de construction des bâtiments sanitaires (délibération n° 2013-4021 du

24 juin 2013), n'a pas été accordée. Le financement de l'opération est désormais réparti entre la Ville de Givors et la Communauté urbaine sur la base HT des travaux : 500 000 € pour la Ville de Givors, 500 000 € pour la Communauté urbaine, cette dernière prenant en charge la TVA ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

Où l'intervention de madame le rapporteur précisant que :

Dans le **2°** - du Dispositif, il convient de lire "335 000 € en recettes" au lieu de "385 000 € en recettes" ;

DELIBERE

1° - Approuve

a) - les modifications proposées par madame le rapporteur,

b) - la réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Givors.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P16 - Accompagnement des gens du voyage, pour un montant de 1 200 000 € en dépenses et de 500 000 € en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 1 000 000 € en dépenses et 165 000 € en recettes en 2015 ; 200 000 € en dépenses et 335 000 € en recettes en 2016 sur l'opération n° OP16O2927.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 juillet 2014.